

Recommandations régionales COVID-19

Fiche 13 – Répit et aide aux proches aidants

23/11/2020

Toutes les doctrines nationales sont consultables sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-de-sante/>

Mobilisation des solutions de répit

Les accueils de jour et les accueils temporaires sont maintenus, mais peuvent être suspendus en cas de survenue d'un cas covid, le temps de réaliser les investigations et s'assurer de l'absence de circulation virale active au sein de la structure.

En cas de rupture de l'accompagnement habituel, différents dispositifs peuvent être sollicités:

- les professionnels des PCPE peuvent assurer des interventions directes à domicile, et mobiliser leur réseau d'acteurs du territoire
- les communautés 360

Un numéro vert national permet aux personnes handicapées et à leurs aidants d'entrer directement en relation avec les communautés 360 : le 0 800 360 360, accessible du lundi au vendredi, permet une mise en relation directe avec les acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes handicapées, qui se coordonnent pour apporter des solutions adaptées.

- Le guide du soutien aux proches aidants dans un contexte de covid-19 a été publié le 5 octobre 2020, disponible sur le site du ministère des solidarités et de la santé :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recommandations_aidants_covid_.pdf

- La plateforme en ligne solidaires-handicaps.fr recense les initiatives de solidarités et aide les aidants familiaux à trouver des solutions de répit proches de leurs domicile

<https://solidaires-handicaps.fr/>

Mobilisation des professionnels de de ville : SESSAD, SAVS, SAMSAH (en lien avec les MDPH) et si besoin les partenaires de santé de ville (médecins et infirmiers libéraux, SSIAD, SAAD et SAVS, HAD).